

Virginie FONTAINE
TREIX



Treix, le 22 novembre 2022





A l'attention de Monsieur le Commissaire
enquêteur
Projet éolien des Lavières – enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,



Je me permets de vous faire parvenir quelques observations, nombreuses, concernant le projet éolien des Lavières conduit par Condes.

Je suis défavorable à ce projet.



Je me pose la question du sérieux du porteur de projet : en effet, les documents accessibles témoignent d'une certaine légèreté : faute d'orthographe sur le dossier où est noté Boligne Billancourt (52 - VALECO - PE Lavières - 0 - CERFA - format : PDF   - 2,86 Mb), la relecture aurait peut-être été nécessaire.

De même, lors de la lecture du document 52 - VALECO - PE Lavières - 2 - NPNT - format : PDF   - 7,78 Mb, est noté Puy Laquois Nord, sûrement un copier-coller ... Autre exemple, pourquoi citer 3 communes concernées par le projet : Condes, Treix et Brethenay, sachant que les deux dernières sont opposées à ce projet de par sa localisation sur le plateau ? La lecture des documents prête à erreur, on a franchement l'impression que les communes sont impliquées dans ce projet, ce qui change quand même la donne (Etude d'impact page 57 52 - VALECO - PE Lavières - 4b2 - Etude d'Impact sur l'Environnement - format : PDF   - 38,19 Mb). Je cite « La zone d'implantation envisagée pour l'accueil du projet se situe sur les communes de Brethenay, Condes et Treix, en zone compatible avec le développement de l'énergie éolienne selon les documents éoliens établis ces dernières années aux échelles départementale ou régionale. » page 38.



De même, lorsque l'on est porteur d'un projet éolien, qu'on appartient à une holding, peut-être peut-on proposer une traduction des documents concernant l'entreprise en non pas se contenter d'insérer dans un dossier plus de 160 pages en anglais (Rapport annuel 2018 de la Société EnBW).

Dans le tableau p 107 (52 - VALECO - PE Lavières - 4b1 - Etude d'Impact sur l'Environnement - format : PDF   - 44,00 Mb), erreur de couleur dans le tableau. Pour Treix, l'impact : sensibilité forte sur le plateau agricole ouverte. De même, page 106 dans le tableau pour Chaumont, est notée sensibilité potentielle forte en orange. La légende du tableau précise : sensibilité forte – couleur rouge, mais ici, en orange bien que notée forte dans la légende !!! Plus qu'une erreur, c'est une tromperie.

Dans la partie, on voit dans le tableau que, après projet que l'indice d'occupation de l'horizon à Treix passe à 128° (seuil d'alerte 120°) et malgré cela, le porteur de projet considère que la saturation visuelle est « nulle » ; ne parlons même pas de Darmannes qui grâce à ce projet voit son indice de saturation visuelle atteindre allègrement les 172°.

Concernant la description de la végétation (page 25 - 52 - VALECO - PE Lavières - 1 - Description de la Demande - format : PDF   - 37,06 Mb), sont notés des éléments paysagers : vallée de la Marne à l'Ouest boisé, parc du château de Condes au Sud, végétation de la combe du Nord Val, mais quid de l'Est... C'est quand même un peu particulier de situer un lieu sans donner les quatre points cardinaux. Effectivement aucun obstacle paysager entre le projet éolien et le village de Treix et aucune possibilité

d'aménagement, on voit mal quelle végétation pourrait pousser pour cacher des éoliennes qui devraient culminer à 187 m !

De même, dans l'étude d'impact (52 - VALECO - PE Lavières - 4a - RNT Etude d'Impact sur l'Environnement - format : PDF   - 7,25 Mb), page 19 milieu paysager, ici, le porteur de projet dans un tout petit paragraphe, noyé au milieu des autres informations note « **en revanche, les villages installés sur les versants ou hauteurs peuvent proposer des points de vue ouverts en direction de la zone d'implantation** ». Également est noté ici que le site choisi est « **un paysage très sensible à la lisière de la vallée de la Marne comme étant incompatible avec l'éolien** » ; visiblement cet argument ne suffit pas à dissuader le porteur de projet puisqu'il remet en cause l'avis de la MRAe Grand-Est.

Page 20 : risque de conflit d'échelle avec les villages les plus proches.

Page 22 : Effets les plus importants pour Treix, Brethenay et certains secteurs de Chaumont. D'ailleurs, je pense que le quartier Saint-Aignan, si le projet voit le jour, pourra voir les éoliennes dans son champ de vision, bien que le quartier soit assez bas situé, vu que le mât de mesure y était visible lors de la phase de test, ce qui est vrai également pour le quartier du Moulin Neuf. Jusqu'alors, aucune éolienne visible de ces lieux.

Page 23 : le tableau nous montre des effets et impacts forts pour Treix, Condes. Mais je ne suis pas du tout d'accord avec la conclusion (*Dans un rayon de 10 km autour du projet des Lavières, 8 parcs éoliens existants ou en projet sont recensés en plus du projet étudié. Le projet des Lavières entre principalement en covisibilités effectives avec le parc autorisé d'Eole de la Chenoy et avec les parcs existants de Riaucourt – Darmannes et de Vallée du Rognon partie sud. Il se retrouve fréquemment dans le même champ visuel que d'autres parcs éoliens existants ou en projet, mais les effets sont très faibles ou négligeables. Globalement, les effets cumulés sont faibles. Le paysage vallonné et forestier réduit fortement les covisibilités entre le parc en projet des Lavières et les autres parcs existants ou en projet*) .



En effet ce projet s'inscrit dans un cadre complètement dégagé pour la commune de Treix, les parcs existants n'étant pas du tout dans cet axe.

En fait, les 3 éoliennes se situent à l'Ouest , en pleine vue pour le quartier des Fontenelles, là où il n'y a pas de parcelles boisées si ce n'est un petit bois (qui ne masquera pas du tout le projet) et particulièrement en plein coucher de soleil.

La rue des Fontenelles constitue l'un des axes les plus peuplé du village ; c'est là où résident les familles, c'est également le quartier locatif (Hamaris). Tous les numéros impairs de la rue ont leur terrasse en direction du projet. De plus, le village est en pente ascendante direction Riaucourt, ce qui fait que seules les habitations situées dans le creux de la rue Principale seront épargnées par la vue du projet, et encore, les maisons numéros impairs ont également les terrains extérieurs en direction du projet. Ceci n'est absolument pas pris en compte dans les photomontages. L'autre quartier très peuplé (rue Frairenard), cette fois-ci aura vue sur des éoliennes des deux côtés (Riaucourt-Darmannes, et Condes). Franchement, c'est insupportable.

C'est également la faune qui aura à pâtir de ce projet.

En effet, le porteur de projet n'a de cesse de minimiser les impacts de celui-ci.

Dans 52 - VALECO - PE Lavières - 4a - RNT Etude d'Impact sur l'Environnement - format : PDF   - 7,25 Mb, page 27, le porteur de projet note l'absence de zonage d'intérêt écologique : quid de la ZNIEF ? En effet, on retrouve une ZNIEFF de type 1 située à 100 m de la ZIP, plus une de type 2 à 500 m (page 111 - 52 - VALECO - PE Lavières - 4b1 - Etude d'Impact sur l'Environnement -format : PDF - 44,00 Mb) ; là est noté « Concernant les oiseaux, trois espèces d'intérêt y ont été recensées : les Milans noir et royal, le Cincle plongeur et la Pie-grièche écorcheur. Six espèces de chauve-souris sont présentes dans le pont de Condes : le Grand Murin, le Petit Rhinolophe et les Murins à moustaches, de Natterer, de Bechstein et de Daubenton ».

D'ailleurs est noté également dans (52 - VALECO - PE Lavières - 4a - RNT Etude d'Impact sur l'Environnement - format : PDF   - 7,25 Mb) : « **en revanche, de par sa situation, le couloir majeur**

de migration d'oiseaux et la présence de sites de nidification d'oiseaux rares et/ou menacés, par conséquent sensibles à la perturbation de leur environnement n'ont pu être évités (page 32 en bas à droite).

52 - VALECO - PE Lavières - 4a - RNT Etude d'Impact sur l'Environnement - format : PDF - 7,25 Mb /

Etude d'impact : Page 29 : Pour les chauves-souris (chiroptères) : Impact fort ; 14 espèces sur 20 référencées, notamment le long des lisières boisées. Page 31 : impact non négligeable sur 9 espèces d'oiseaux soit 1/3 des oiseaux (milan noir, grand-duc...)

Comme c'est dommage, quand la MRAe demande d'étudier un autre site d'implantation, aucune autre proposition ne vient.... Normal c'est impossible pour Condes. Est-ce l'éolien que l'on veut développer ou tout simplement apporter des revenus à des communes ou privés sans tenir compte des intérêts écologiques ? J'ai bien peur que ce soit ce dernier objectif qui soit choisi. Ce n'est pas comme cela que cela devrait se passer. Si on expropriait les propriétaires des terres pour que ce soit un projet de l'état, je suis bien sûre que les propriétaires seraient nettement moins concernés par l'éolien...

Dans ce même dossier, page 32 : Mesures d'évitement et de réduction pour la zone choisie – **Eviter Réduire Compenser.**

Là on nous parle de bonne acceptabilité locale du projet par les élus !!!! Évidemment ceux de Condes qui ne subiront aucun ou quasi aucun impact visuel ou sonore et qui vont pouvoir empocher de substantiels revenus (dont ils ont bien besoin, comme tout le monde)

Également des opportunités foncières pour les propriétaires des terres et exploitants agricoles. Là encore on doute que l'écologie soit le moteur mais seulement l'argent. D'ailleurs, pour avoir demandé à un propriétaire foncier concerné lui-aussi par un projet éolien, à aucun moment on ne lui a parlé de la « gestion des pratiques culturales » qui sont citées page 33. On ne lui a pas dit qu'il ne fallait pas planter de la luzerne ...

Page 33: rubrique gestion des pratiques culturales : engagement des exploitants à éviter tout dépôt agricole particulier, toute culture herbagère (friche, luzerne...) toute fauche d'éventuels couverts estivaux et hivernaux ou toute latence entre destructions de ces couverts et nouveaux semis. **Cela sert à réduire l'éventuelle attractivité ponctuelle créée pour diverses espèces sensibles à la collision éolienne.**

Nous avons donc le mode d'emploi pour se dépeupler de certaines espèces, pardon c'est tout simplement pour les protéger AILLEURS !

Arrêt des machines (éoliennes) lors de la fenaison, moisson, coupes, déchaumage, hersage, labour... Là encore tout le monde n'est pas au courant, j'espère que la police environnementale fera son travail !

Page 38, on nous parle d'impact positif sur l'emploi et l'économie locale et la qualité de l'air mais ... page 46, l'impact économique exploitation : faible à modéré.

Je suis surprise d'ailleurs que dans les observations de l'enquête publique, on retrouve les avis favorables des entreprises du BTP qui devraient œuvrer sur le chantier. Leur avis est-il recevable sachant qu'ils sont déjà retenus pour participer au chantier.

Page 43 dans le tableau, contexte paysager modéré à fort, on nous propose une bourse aux haies !!! Le montant total de la bourse serait de 20 000 € en totalité. il va falloir un couvert végétal qui pousse vite (au moins 100 m de visu d'éoliennes), et qui n'attire pas trop les oiseaux non plus..



Mais la conclusion de l'étude paysagère, c'est finalement un impact très faible à nul. Pourquoi donc jeter l'argent par les fenêtres en finançant une bourse aux haies puisque l'impact est nul !!!

Page 41 - 8 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES IMPACTS BRUTS, RÉSIDUELS ET CUMULES

Si je compte les impacts négatifs et positifs de ce tableau, en éliminant les nuls qui n'ont pas de valeur, je retrouve 60 impacts négatifs contre 7 positifs. La balance est franchement défavorable. Et je remarque que seuls les éléments économiques se retrouvent dans les impacts positifs. Faut-il sacrifier

la biodiversité, le bien-être des habitants et de la faune, le paysage pour quelques aspects positifs, qui profiteront essentiellement à un très petit nombre de personnes ?

Je me permets également de poser des réserves quant aux mesures acoustiques lors de l'étude. D'ailleurs, l'ARS déclare que lors de la campagne de mesures, la direction des vents était de Sud-Est, ce qui ne permettait pas d'évaluer les vents de Surd-Ouest qui sont majoritaires dans l'aire d'étude. Pourquoi les mesures rue des Fontenelles ont-elles été effectuées dans une habitation située de l'autre côté de la rue, c'est-à-dire derrière les maisons qui dominent le futur site d'implantation. En effet, le lieu de mesures choisi est situé au fond d'une impasse dans la rue des Fontenelles, bien à l'abri. Je pense honnêtement que les maisons de l'autre côté font barrage au son qui vient de la plaine, ou tout ou moins l'amointrissent. De même, la maison juste à côté est celle d'un entrepreneur ... sûrement plus bruyante qu'un paisible retraité. Les habitations situées Place de la Charme, c'est-à-dire derrière le site de Riaucourt-Darmannes, se plaignent régulièrement du « ronronnement » des pales lorsqu'ils se trouvent dans leur espace extérieur.

Ce qui rend ce projet insupportable également, c'est le surdimensionnement de celui-ci. Ériger 3 éoliennes de 187 m dans un espace plus que restreint, 562 m entre E1 et E3 pour loger les 3 éoliennes (E1 et E2 distantes de 260 m (calcul réalisé avec les points GPS) et E2 – E3 distantes de 302 m. Pour tous les autres sites, la distance minimale entre les mâts est de 300 m minimum. Valéco se passe encore de cette recommandation, tant que rien n'est obligatoire, on passe outre. Sachant que le diamètre de l'éolien sera de 141 m, on voit bien là se dessiner une vraie guillotine à oiseaux ; rappelons-nous que le site choisi est traversé par des couloirs de migration (milan noir, grues pour ne citer qu'eux). D'ailleurs on comprend mal (mais je ne suis pas une spécialiste) quelle sera la productivité du site de par cette localisation. En effet, page 21 de [52 - VALECO - PE Lavières - 4b1 - Etude d'Impact sur l'Environnement - format : PDF](#)   - 44,00 Mb, est noté que pour une bonne productivité l'espacement entre les éoliennes doit être de 5 x le diamètre du rotor (141 m pour rappel) si ligne dans l'axe des vents dominants, ou 3 x le diamètre du rotor si ligne dans l'axe perpendiculaire des vents, 3 X 141 m au minimum, ça fait 423 m il me semble ! Donc, merci pour votre éclairage.

Pourquoi les avis de la MRAe Grand-Est, de l'ABF (organismes gouvernementaux) ne sont pas déterminants ?

Pourquoi l'avis défavorable de la DSAÉ ([52 - VALECO - PE Lavières - 4c - Annexes EIE - format : PDF](#) - 19,34 Mb – page 4) signé par le Colonel Vautrin Thierry, sous-directeur régional de la circulation aérienne militaire Nord «**l'implantation d'obstacle de grande hauteur n'est pas possible dans ce secteur... ce projet n'est pas réalisable dans ce secteur** » n'a-t-il pas mis un terme au projet ? Pourquoi l'armée a-t-elle changé d'avis ? Si je comprends, la décision n'est pas prise par le même interlocuteur ; les conditions semblent pourtant inchangées.

Voilà en quelques lignes ce que je tenais à porter à votre connaissance.

Ce dossier est énorme, complexe, et inaccessible à beaucoup de personnes. Pour en avoir discuter avec d'autres, tous sont découragés devant sa complexité. Nous ne sommes pas des spécialistes, contrairement aux entreprises. J'ai bien peur que cela dissuade beaucoup de témoigner de leur désarroi et désespoir. Nous avons vraiment l'impression que la situation nous échappe. La colère monte... Treix est déjà bien « servi » en éolien, alors qu'aucun projet n'a été initié par la commune. C'est tellement facile d'implanter des projets en limite de territoire, tout à côté des voisins, la E1 est presque chez nous, afin de minimiser les impacts pour sa population et lui faire accepter le projet. C'est très injuste que les communes impactées ne puissent avoir un avis décisionnel. En plus, les projets se font en catimini, surtout pour ne pas déclencher trop de réactions. Nous avons eu l'exemple pour Darmannes, Riaucourt et maintenant Condes. On comprend bien que c'est l'argent qui motive essentiellement les projets, plus que l'écologie, quand on voit les travaux réalisés dans les communes bénéficiaires.

Merci de transmettre à Madame la Préfète ces remarques.

Avant toute chose pour moi, il faut repenser nos paysages et nos pratiques agricoles. C'est là la clé pour un avenir meilleur. La biodiversité est victime des grandes cultures, de la destructions des haies, de la pollution visuelle (qui peut être amplifiée par les éoliennes et l'éclairage public). On voit ça et là des initiatives pour réduire les impacts visuels et autres afin de préserver les insectes, les chauves-souris, les oiseaux... et là où elles étaient encore préservées, on va réduire leur population.

Cordialement,

Virginie Fontaine